

toyens malheureux quelque soulagement à la pauvreté et aux difficultés qui s'amènent ensuite.

M. Fernand Viau (St-Boniface): Je veux prendre part à ce débat parce que j'ai l'intention d'appuyer la motion de mon collègue, le député de Provencher (M. Jutras). J'ai suivi de jour en jour les nouvelles de presse ayant trait à l'inondation. Une grande partie du Manitoba étant menacée de cette inondation, je suis d'avis qu'il me faut appuyer la motion de mon collègue et, ce faisant, j'affirme que l'inondation au Manitoba constitue une situation critique d'envergure nationale. Je me joins aux préopinants, l'honorable député de Souris (M. Ross) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ainsi qu'aux autres représentants manitobains selon qui l'inondation actuelle au Manitoba est un désastre de portée nationale.

L'autre jour, le maire de Morris, M. Shewman, a fait une déclaration. Il représente la circonscription, à titre de député conservateur-progressiste, dans le gouvernement provincial. L'adjoint au premier ministre, qui représente le parti conservateur-progressiste au cabinet provincial, s'est rallié aux propos du maire. Je dois avouer que ce gouvernement de coalition ne m'inspire aucune sympathie; néanmoins, les Manitobains attendent une déclaration des autorités responsables qui leur donnera l'assurance qu'ils recevront une aide financière. Jusqu'ici le premier ministre du Manitoba a refusé de donner une telle assurance. Sa réponse s'inspire d'une politique d'atermoiement. D'après les nouvelles de presse, qui sont sans doute fondées, il a déclaré que, malgré la gravité de la situation, il est encore trop tôt pour affirmer que, du point de vue financier, on soit en présence d'un sinistre qu'on pourrait déclarer d'envergure nationale.

Je le répète, la Chambre devrait sûrement prendre le temps voulu pour discuter cette question, puisqu'elle y voit une question pressante d'intérêt national. Il est vrai que le ministre de la Justice (M. Garson) ne pouvait faire une déclaration à la Chambre, cet après-midi, parce qu'il n'avait apparemment pas étudié la question avec ses collègues. Néanmoins, puisqu'il a pris part au débat, cela démontre qu'il s'agit d'une question pressante d'intérêt national. La situation est beaucoup plus grave qu'en 1948. J'ai retardé mon retour, après Pâques, non seulement afin d'examiner la crue des eaux au Manitoba, qui avait atteint le niveau de 1948, mais aussi afin de constater par moi-même que le gouvernement provincial s'était entendu avec le ministère de la Défense nationale pour que

celui-ci transporte des troupes et installe des barrages de sacs de sable aux endroits les plus critiques. J'ai eu à m'occuper de ce problème en 1948, et c'était la première fois que je devais y voir depuis que j'avais été élu député fédéral. Nous avions vu à coordonner l'aide apportée aux différentes municipalités par le gouvernement fédéral, celui de la province et la Croix-rouge. Des mesures avaient été prises pour faire face à l'inondation de 1948, mais celle de cette année dépasse les limites d'il y a deux ans. Nous constatons aujourd'hui que nous avons au Manitoba une des plus larges rivières au monde puisque, en certains endroits, la rivière Rouge a quatorze milles de largeur. Ses eaux recouvrent plusieurs riches régions agricoles ainsi que plusieurs villes et villages comme Morris, Emerson et Saint-Jean, tous dans la circonscription de Provencher.

Si les eaux continuent à monter elles peuvent inonder les villes de Saint-Boniface et Winnipeg. C'est peut-être grâce à la sagesse de nos conseillers municipaux qui ont fait placer des grilles d'égout le long de la rivière que la chose ne s'est pas déjà produite à Saint-Boniface. Ce sont les seules grilles d'égout de la province à l'heure actuelle et elles empêchent l'inondation dans la partie basse de la ville. On admet que si le niveau d'eau dépasse celui de 1948, les grilles d'égout seront inutiles. Lorsque des villes de l'importance de Saint-Boniface et Winnipeg sont inondées, il est naturel que les demandes de secours soient considérables. Des mesures immédiates s'imposent à mon avis, non seulement de la part du gouvernement provincial, mais aussi du gouvernement fédéral, pour venir en aide aux sinistrés. Je crois que nous devrions obtenir une déclaration des autorités compétentes, même si le ministre de la Justice prétend qu'aucun particulier sérieux ou honnête qui occupe un poste public ne doit, à son avis, faire une déclaration avant d'être au courant de toutes les données relatives au montant nécessaire pour payer les dommages subis dans la province du Manitoba. La Chambre n'a pas à se préoccuper, pour l'instant, de cet aspect du problème. C'est le principe en jeu qui importe et qui m'a inspiré lorsque j'ai déclaré aux journaux, samedi dernier, que la situation qui existe au Manitoba constitue une situation critique nationale; j'estime que je suis aussi sérieux et intelligent que tout autre membre de la Chambre des communes.

Je le répète, la situation qui règne crée une situation critique nationale. Il est impossible d'estimer les dégâts causés jusqu'ici ou qui le seront au cours de la prochaine semaine. Le gouvernement fédéral, à mon